

Liste des ressortissants de l'ONACVG

annexe législative du Livre VI - Titre premier du
Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG)

- Invalides pensionnés de guerre et des opérations extérieures ;
- Titulaires de la carte du combattant ;
- Combattants volontaires de la Résistance ;
- Conjointes et partenaires survivants pensionnés au titre du CPMIVG ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile, s'ils n'avaient pas opté pour un autre régime de pension ;
- Ascendants de militaires ou de civils morts pour la France ;
- Pupilles de la Nation et orphelins de guerre ;
- Enfants orphelins adoptés par la Nation, dont l'un des parents décédés s'est vu attribuer la mention « Mort pour le service de la Nation »
- Déportés et internés résistants et politiques ;
- Anciens prisonniers de guerre ;
- Patriotes résistants à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux ;
- Réfractaires ;
- Patriotes transférés en Allemagne ;
- Patriotes réfractaires à l'annexion de fait ;
- Victimes civiles de la guerre ;
- Personnes contraintes au travail en pays ennemi ;
- Victimes de la captivité en Algérie ;
- Titulaires du titre de reconnaissance de la Nation ;
- Prisonniers du Viêt-minh ;
- Conjointes ou partenaires survivants de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du CPMIVG.